

8<sup>èmes</sup>  
Journées HLA

Marseille

06 & 07 Octobre 2023

DOSSIER PARTENAIRES

# LE MOT DU PRÉSIDENT

”

Bonjour à toutes et à tous,

C'est du côté de la belle ville de **Marseille** que nous aurons le plaisir de nous retrouver les **6 & 7 octobre 2023** à l'occasion de nos **8<sup>èmes</sup> Journées HLA**.

Toute l'équipe d'organisation est déjà sur le pont afin de rédiger le programme le plus pertinent et adapté à vos attentes

Conférences scientifiques autour de leaders reconnus, partages d'expériences avec pour exemple l'accueil récent de nos amis de l'AIH, échanges sur nos modalités respectives d'exercice, ..., toujours autant de thématiques qui font de nos Journées une « **parenthèse professionnelle et conviviale** » passionnante et passionnée !

Cette parenthèse est toujours une bonne occasion de faire un arrêt sur image sur l'actualité en hématologie en général et sa pratique en milieu libéral en particulier

Évoquer la réalité de notre quotidien, identifier des solutions ensemble, autant de chemins que nous avons à parcourir ensemble !

Notre programme est aussi ouvert à nos amis partenaires qui souhaiteraient intervenir sur différents sujets d'actualités les concernant

Vous êtes et serez toujours les bienvenus !!!

“

Tout le bureau HLA vous remercie par avance pour votre présence et votre soutien.

Olivier Fitoussi

# PRÉ-PROGRAMME

## VENDREDI

06 OCTOBRE 2023

- 14h - 14h05  
Ouverture & mot de bienvenue  
**D<sup>r</sup> Olivier Fitoussi** - Bordeaux - Président HLA
- 14h05 - 14h45  
« *L'Hématologie spécialisée en secteur libéral : Etat des lieux et perspectives* »  
**D<sup>r</sup> Réda Bouabdallah** - Aix en Provence  
**D<sup>r</sup> Lakhdar Bouriche** - Laboratoires SYNLAB  
**D<sup>r</sup> Hugo Laurent** - Laboratoires SYNLAB
- 14h45 - 15h15  
La LMC en 2023, quels facteurs de réussite pour les patients en réponse insuffisante ?  
**D<sup>r</sup> Françoise Huguet** - Toulouse 
- 15h15 - 15h45  
« *Regards croisés entre l'AIH et HLA* »  
**Intervenants TBC**
- 15h45 - 16h30  
Pause – visites stands partenaires
- 16h30 - 17h30  
« *Actualités dans le myélome : focus sur l'immunothérapie* »  
**P<sup>r</sup> Aurore Perrot** - Toulouse
- 17h30 - 18h  
Comment prolonger la survie de nos patients atteints de myélome multiple en 1ère rechute ?  
**D<sup>r</sup> Charles Lancesseur** - Caen 
- 18h - 19h  
« *Etat des lieux de la recherche en France de la thérapie digitale Bliss* »  
**D<sup>r</sup> Mélanie Péron** - Laval  
**M<sup>r</sup> Etienne Lepoutre** - CEO Bliss
- 20h  
« *Dîner des Journées* »

## SAMEDI

07 OCTOBRE 2023

- 08h15 - 08h45  
Pause – visites stands partenaires
- 08h45 - 09h30  
« *Point Enquêtes Observationnelles HLA* »  
**D<sup>r</sup> Frédéric Maloisel** - Strasbourg  
**M<sup>me</sup> Magali Balhadère** - ARC HLA
- 09h30 - 10h  
Symposium STEMLINE  
**Intervenant(s) TBC** 
- 10h - 10h30  
« *Quelles analyses biologiques spécialisées sont nécessaires pour la prise en charge thérapeutique des LLC ?* »  
**D<sup>r</sup> Anne Murati** - Marseille  
**D<sup>r</sup> Benoît Quilichini** - Enrofins Biomnis
- 10h30 - 11h  
Pause – visites stands partenaires
- 11h - 11h30  
Symposium JANSSEN  
**Intervenant(s) TBC** 
- 11h30 - 12h  
« *Pratiques de l'hématologie en hôpital militaire* »  
**D<sup>r</sup> Hélène Vanquaethem** - Saint-Mandé
- 12h - 12h30  
« *Point Enquêtes Observationnelles HLA* »  
Suite...  
**D<sup>r</sup> Frédéric Maloisel** - Strasbourg  
**M<sup>me</sup> Magali Balhadère** - ARC HLA
- 12h30 - 13h  
Session « HLA »  
**Membres HLA**
- 12h30 - 14h  
Déjeuner « *Exposition Partenaires* »

# INFORMATIONS PRATIQUES

”

HLA a mandaté la société Buzz Santé pour l'organisation logistique de nos Journées et notamment l'exposition et le partenariat. (HLA C/O Buzz Santé)

Les prochaines Journées HLA se tiendront le vendredi 06 et samedi 07 octobre 2023 à Marseille :

Radisson Blu Hôtel Marseille, Vieux Port  
38-40 Quai Rive Neuve  
13007 Marseille

## Contact Board Organisation :

- **Olivier Fitoussi** : 06 72 83 39 82 – [o.fitoussi@bordeauxnord.com](mailto:o.fitoussi@bordeauxnord.com)
- **Katell Le Du** : 06 15 24 60 67 - [katell.ledu@gmail.com](mailto:katell.ledu@gmail.com)
- **Jean-Michel Bons** : 06 15 10 52 06 - [bons.cjb@wanadoo.fr](mailto:bons.cjb@wanadoo.fr)
- **Caroline Lenoir** : 06 68 55 29 65 - [c.lenoir@bordeauxnord.com](mailto:c.lenoir@bordeauxnord.com)
- **Frédéric Maloïsel** : 06 62 92 04 15 - [fmaloïsel@solcrr.org](mailto:fmaloïsel@solcrr.org)
- **Magali Balhadère** : 06 78 19 48 15 - [m.balhadere@outlook.fr](mailto:m.balhadere@outlook.fr)

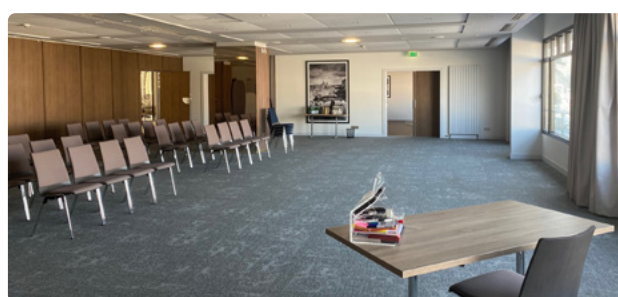
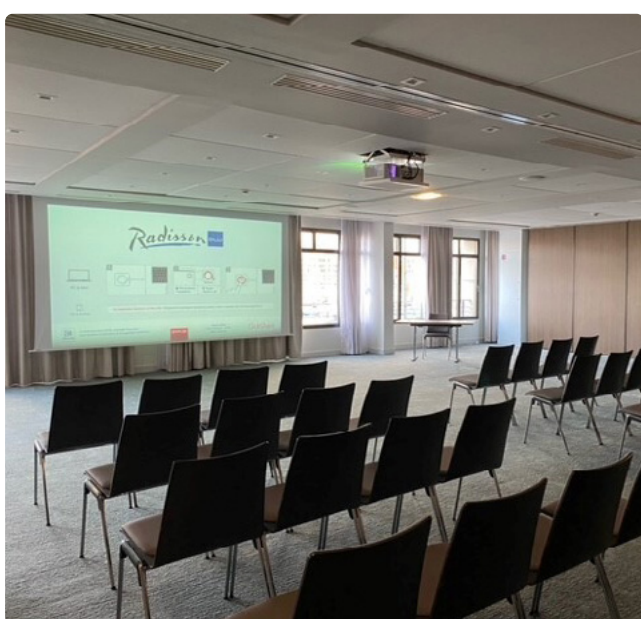
## Contact organisation logistique :

- **Dominique Loustaunau** : 06 86 07 94 50 – [dominique@agencebuzz.com](mailto:dominique@agencebuzz.com)
- **Marine Reculusa** : 07 77 04 85 65 – [marine@agencebuzz.com](mailto:marine@agencebuzz.com)

“



38-40 QUAI RIVE NEUVE  
13007 MARSEILLE



# TARIFS & RÈGLEMENT

”

## Tarif Stand exposition : 2 500 € HT (3 000 € TTC)

- Mise à disposition d'un emplacement de stand (surface non cloisonnée 6m<sup>2</sup>)
- Matériel à disposition : 1 table et 1 chaise (base 1 participant)
- Visibilité : Roll up (géré par vos soins)
- Positionnement de votre logo sur notre site Internet [www.hematolib.com](http://www.hematolib.com)
- Autres besoins : sur demande et devis spécifiques
- Inclus pour 1 personne : Pauses / Déjeuner / Dîner du congrès

## Tarif Stand premium : 4 000 € HT (4 800 € TTC)

- Mise à disposition d'un emplacement de stand (surface non cloisonnée 9m<sup>2</sup>)
- Matériel à disposition : 1 table et 2 chaises (base 2 participants)
- Visibilité : Roll up (géré par vos soins)
- Symposium 30 minutes
- Positionnement de votre logo sur notre site Internet [www.hematolib.com](http://www.hematolib.com)
- Autres besoins : sur demande et devis spécifiques
- Inclus pour 2 personnes : Pauses / Déjeuner / Dîner du congrès

**COMPLÈT**

## Tarif complémentaire :

- Personne supplémentaire sur stand ou congrès : 150 € HT (180 € TTC)
- Dîner supplémentaire (07/10/2022) : 50 € HT (60 € TTC)
- Housing : chambres disponibles sur demande

## Règlement :

Par virement bancaire selon les informations suivantes :

Intitulé du compte : SAS Buzz Santé – HLA

Adresse : 339 avenue de Verdun – 33700 Mérignac

Domiciliation : Crédit Agricole

Code Établissement : 13306

Code Guichet : 00045

N° de Compte : 23075073461

Clé RIB : 62

IBAN : FR76 1330 6000 4523 075073461 62

Code BIC – Code SWIFT : AGRIFRPP833

“

## BON DE COMMANDE\* :

### ● Journées HLA 06 & 07 octobre 2023 Marseille

- Stand exposition  
1 personne
- Stand premium  
2 personnes

● Adresse Société : .....  
Raison Sociale : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....

● Contact Responsable du stand 1 : .....  
Nom & Prénom : .....  
Fonction : .....  
Mobile : .....  
@ : .....

● Contact Responsable du stand 2 : .....  
Nom & Prénom : .....  
Fonction : .....  
Mobile : .....  
@ : .....

● Adresse de Facturation : .....  
Raison Sociale : .....  
Destinataire de la facture : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....

Logo de votre société :  
Merci de nous transmettre votre logo à un format HD à l'adresse suivante :  
**communication@hematolib.com**

\*Bon de commande a retourner complété par vos soins à l'adresse mail suivante :  
**communication@hematolib.com**  
Votre réservation sera prise en compte à réception de celui-ci.

J'accepte les conditions générales de vente

## BON DE COMMANDE BIS\* :

### Inscription(s) supplémentaire(s) base 2 jours de congrès

Personne 1 :

Nom & Prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Mobile : .....

@ : .....

Dîner du congrès :  Oui

Personne 2 :

Nom & Prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Mobile : .....

@ : .....

Dîner du congrès :  Oui

Personne 3 :

Nom & Prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Mobile : .....

@ : .....

Dîner du congrès :  Oui

Logo de votre société :

Merci de nous transmettre votre logo à un format HD à l'adresse suivante :

**communication@hematolib.com**

\*Bon de commande a retourner complété par vos soins à l'adresse mail suivante :

**communication@hematolib.com**

Votre réservation sera prise en compte à réception de celui-ci.

J'accepte les conditions générales de vente



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ART. 1- Conditions générales

On entend par Partenaire, toute entité ayant soumis sa candidature à l'Organisation pour participer au Congrès. Les sociétés partenaires de l'événement acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement intérieur ainsi que la réglementation du centre des congrès. Ils acceptent toutes les dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

## ART. 2 – Modalités d'organisation

L'organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée de la manifestation, comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée, sans que les adhérents puissent réclamer aucune indemnité. Si la manifestation n'avait pas lieu, pour cas de force majeure ou cause indépendante de l'organisateur, provenant des locaux du Congrès ou de quel que origine que ce soit, les sommes versées par les adhérents de plein droit acquises à l'organisateur. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de la manifestation, toutes situations nouvelles, sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national, ou international, non raisonnablement prévisibles au moment de la communication de la manifestation auprès des exposants, indépendantes de la volonté de l'organisateur, qui rendent impossible l'exécution de la manifestation ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de la manifestation ou la sécurité des biens et des personnes

## ART. 3 – Acceptation des adhésions

L'organisateur se réserve le droit d'apprécier la qualification des candidats partenaires. En outre, les adhésions sont reçues sous réserve d'examen. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des éventuelles sommes versées à l'organisateur.

Le bon de commande doit être adressé par e-mail à :

**AGENCE BUZZ SANTE à l'attention de Dominique Loustaunau - dominique@agencebuzz.com**

Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, pourront être prises en considération. Les paiements sont à libeller à l'ordre de la SAS BUZZ SANTE.

L'organisateur détermine les emplacements des stands. Il pourra, à tout moment, s'il le juge nécessaire pour une cause quelconque notamment l'affluence des adhésions, modifier l'importance ou la situation dans les groupes des stands. Si, par suite d'un événement fortuit ou indépendant de sa volonté, l'organisateur était empêché de livrer l'emplacement concédé à un exposant, ce dernier n'aurait droit à aucune autre indemnité qu'au remboursement du prix de sa participation. Cependant, aucun remboursement ne serait dû si l'adhérent avait été mis par l'organisateur en possession d'un autre emplacement.

## ART. 4 – Paiement

Toute adhésion, formalisée par la réception de formulaire de réservation de l'organisateur signé, une fois admise, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture. Le fait de signer une adhésion entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué avant l'ouverture de la manifestation, de le laisser installé jusqu'à la clôture de la manifestation. Aucune demande de retrait d'adhésion, pour quelque motif que ce soit, ne pourra être examinée. L'acompte versé restera, en tout état de cause, définitivement acquis à l'organisateur.

## ART. 5 – Annulation

---

Toute annulation du contrat ou réduction de la surface occupée par l'adhérent ouvrira au profit de l'organisateur une indemnité de résiliation égale à l'intégralité du montant de la commande confirmée. Ainsi, le solde du montant de la facture reste en toute circonstance dû par l'adhérent.

## ART. 6 – Interdiction de cession ou de sous-location

---

La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner la fermeture immédiate du stand sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'organisateur. Toutefois avec l'accord de l'organisateur, plusieurs adhérents d'une profession analogue ou complémentaire, pourront occuper un même stand en commun. Pour cela, il faudra que la demande en soit faite par un titulaire principal. « La demande de participation » que celui-ci présente, devra énumérer exactement chacun des partenaires candidats à ce stand collectif, étant précisé que les renseignements demandés dans ce formulaire devront être fournis également pour chaque candidat. L'organisateur se réserve d'accepter ou de refuser chacun de ces candidats.

## ART. 7 – Mise à disposition des emplacements

---

Les stands seront mis à la disposition des adhérents le jour de l'ouverture de la manifestation.

## ART. 8 – Libération des emplacements

---

Tous les emplacements devront être remis en état aux frais de l'adhérent et libéré avant la fin du démontage de l'exposition. La responsabilité de l'exposant reste engagée pour tous accidents ou réclamations pouvant résulter de la non-exécution ou de l'exécution tardive de ces prescriptions. L'organisateur pourra faire procéder à l'enlèvement du matériel restant en place après le délai fixé, ainsi qu'à la remise en état de l'emplacement concédé, les frais engagés par ces opérations revenant dans tous les cas à l'adhérent. Jusqu'à déménagement complet des stands, il est fait obligation à tous adhérents de prévoir un responsable sur son stand afin d'éviter pertes et vols.

## ART. 9 – Dossier technique

---

Un dossier technique sera envoyé ultérieurement à chaque société ayant réservé un stand. Ce dossier comprendra toutes les informations sur les différents services inclus et besoins annexes.

## ART. 10 – Distribution de documents

---

Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand du partenaire.

## ART. 11 – Produits interdits

---

Les matières explosives et en général tous les produits dangereux ou nuisibles ne sont pas admis. Le fonctionnement des appareils, l'installation ou la distribution d'objets susceptibles d'apporter une gêne ou un danger pour les autres exposants, l'organisateur ou pour les visiteurs sont interdits.

## ART. 12 – Photographies - films - bandes sons

---

Des photographies, films vidéos, bandes sons seront réalisés par des professionnels dans l'enceinte de la manifestation. L'organisateur considère que les partenaires autorisent de fait l'utilisation de leur image sauf si ceux-ci stipulent par écrit qu'ils s'y opposent.

## ART. 13 – Litiges

---

En cas de litige, le tribunal de Bordeaux sera seul compétent.